

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Séance plénière ordinaire du 14 mars 2018

Le 36^e comité stratégique s'est réuni le 14 mars 2018, de 14 heures 40 à 17 heures 04, sous la présidence de Monsieur Jean-Benoît DUJOL.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des minutes du précédent Comité stratégique et introduction du président de l'Agence du Service civique ;
- Chiffres clés 2017 et perspectives 2018 ;
- Présentation par le collège des volontaires :
 - Faire connaître et rendre le service civique attractif ;
- Restitutions des différentes groupes de travail :
 - Intermédiation ;
 - Service civique d'initiative ;
 - Référentiel des missions ;
- Démarche d'évaluation

Approbation des minutes du précédent Comité stratégique et introduction du président de l'Agence du service civique
--

Le Président souhaite la bienvenue aux membres à la 36^e réunion du Comité stratégique de l'Agence du service civique. Il remercie tout particulièrement François Cormier-Bouligeon, un des deux députés désignés par l'Assemblée nationale, pour sa présence.

Avant d'entamer l'exposé de l'ordre du jour, le président s'enquiert d'éventuelles remarques concernant la synthèse de la précédente réunion.

M. CORMIER-BOULIGEON fait part d'un très léger contresens au début de sa prise de parole, puisqu'il est écrit qu'il ne comptait pas se montrer aussi vindicatif que lors de la précédente mandature. Or il faisait en fait mention à son prédécesseur qui pouvait faire preuve d'un certain dynamisme. Ce trait d'humour a manifestement été mal compris.

Mme BUSSON signale qu'elle ne souhaite pas procéder à une rectification des minutes. Elle regrette en revanche que le point relatif aux orientations stratégiques définitivement adoptées n'ait pas évolué concernant la dimension internationale, la réciprocité et l'accueil en France, notions que plusieurs intervenants ont pourtant soulevées lors du Comité stratégique. La rédaction du chapitre sur l'international et l'Europe n'a pas évolué pour mentionner l'importance de la réciprocité et de l'accueil en France, ce qui paraît particulièrement regrettable.

Le Président assure que la notion de réciprocité d'accueil en France n'est nullement étrangère à ses préoccupations. En l'espèce, un débat doit être mené. Si toutes les conditions ne sont pas encore réunies, une action est engagée dans ce sens et une mention peut légitimement apparaître dans la synthèse.

Sous réserve des deux modifications susmentionnées, la synthèse du Comité stratégique précédent est adoptée à l'unanimité des votants.

Le Président propose d'entamer l'ordre du jour, qui permettra d'examiner les chiffres 2017 et les perspectives 2018, de donner la parole au collège des volontaires sur la problématique de l'attractivité et de la valorisation du service civique. Enfin, il s'agira de rendre compte de l'activité des groupes de travail et de réaliser un point sur les démarches d'évaluation. Le Président est en effet interrogé de façon croissante sur l'impact du service civique. Enfin, la réunion se clôturera par un échange concernant les enjeux et perspectives du service national universel. Ludovic Abiven se trouve au cœur du dispositif instauré par le Président de la République, puisqu'il est la principale plume du Comité de rédaction qui mettra en forme les propositions du groupe de travail. À ce titre, il est présent pour écouter attentivement les observations et remarques des participants pour en rendre compte dès le soir même au groupe de travail et au général Ménaouine qui en est le principal animateur.

Chiffres clés 2017 et perspectives 2018

En préambule, Mme ANTONIOLLI déclare que les données relatives au bilan 2017 ne sont pas totalement stabilisées. Il convient généralement d'attendre la fin du mois de mars pour obtenir des données complètement stabilisées.

L'objectif de 150 000 volontaires en 2017 n'a pas été totalement atteint. Néanmoins, avec un taux de 82 %, le résultat reste proche de la cible. En outre, 123 000 volontaires ont réalisé une mission de service civique. Ce chiffre constitue une progression spectaculaire eu égard aux 92 000 volontaires affichés en 2016. L'objectif de 150 000 volontaires pour 2018 semble désormais à la portée de l'Agence. Par ailleurs, 66 % des entrées nouvelles se sont concentrées entre le mois de septembre et de décembre, soit plus de 52 000 contrats sur la période. Le rythme scolaire et universitaire représente un temps fort pour le service civique. En l'espèce, le chiffre de 52 000 entrées en trois mois correspond au nombre total de jeunes ayant réalisé une mission en 2015. Cette comparaison met en exergue l'échelle de progression du service civique.

Le profil des volontaires semble peu évoluer. Il s'agit toujours d'une majorité de femmes (59 %) et la moyenne d'âge avoisine toujours 21 ans. À cet égard, les caractéristiques des jeunes qui réalisent un service civique demeurent inchangées malgré la massification et l'important volume de volontaires désormais concernés. La part de jeunes issus de Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se maintient à 13 %. En outre, les volontaires sont issus de 134 nationalités différentes contre 107 nationalités en 2016. Les pays les plus représentés sont l'Allemagne, le Maroc, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et les Comores. Bien entendu, la France reste le pays le plus représenté avec un taux de 96 %. Enfin, la part de volontaires ayant réalisé une mission à l'étranger se maintient à 2 %, soit plus de 1 500 volontaires. Il se peut que des contrats soient encore en cours de validation et que les données progressent à la marge. Néanmoins, la croissance du service civique se poursuit globalement avec les mêmes catégories de volontaires d'une année à l'autre.

En ce qui concerne le niveau de formation des volontaires, là encore, les différences semblent relativement peu notables. Toutefois, au fil du temps, il est observé une concentration de volontaires possédant le niveau Bac. La part de jeunes affichant un niveau d'études supérieur au Bac fléchit légèrement, tandis que celle de jeunes disposant d'un niveau Bac augmente. La période post-bac est ainsi considérée comme relativement « forte », puisque de nombreux volontaires choisissent de s'y engager. Un léger fléchissement est par ailleurs observé chez les infra-bac, notamment les décrocheurs. Pour cette catégorie, malgré une perte de 1 %, la courbe reste stable. La situation des volontaires à l'entrée fait l'objet de peu de mouvements par rapport à 2016. Le nombre de volontaires demandeurs d'emploi a très légèrement diminué tandis que le nombre d'étudiants a augmenté. Cette hausse est très probablement à mettre en perspective avec la signature de la convention conclue avec les grandes écoles et le ministère de l'Enseignement supérieur.

La répartition des organismes d'accueil reste strictement identique par rapport à 2016. 80 % des organismes sont associatifs. En ce qui concerne la part des volontaires accueillis dans

chaque organisme, les tendances observées en 2015 et 2016 se poursuivent. En l'espèce, il est observé une part plus importante de volontaires accueillis dans le secteur public. La part des volontaires accueillis dans les associations atteint 62 % contre 65 % en 2016, la plupart des volontaires étant concentrés dans les services de l'État, dont la part augmente, passant de 20 % contre 17 % en 2016. Cette évolution est à mettre en lien avec l'action du ministère de l'Éducation dans l'accueil des volontaires.

La répartition des organismes par nombre de volontaires accueillis fait l'objet de peu d'évolution. Néanmoins, la part des organismes n'accueillant qu'un volontaire a légèrement diminué de 2 % par rapport à 2016, même si elle reste probablement trop importante encore. Les dix premiers organismes qui accueillent plus de 500 volontaires représentent 40 % des volontaires. Au total, près de 9 000 organismes ont accueilli un volontaire contre 11 000 en 2016. Enfin, 1 800 organismes agréés n'ont accueilli aucun volontaire en 2017.

Mme ANTONIOLLI donne la parole à Mme ABIB.

Bilan de la notoriété et de la perception du service civique

Mme ABIB partage les résultats du baromètre de notoriété de l'IFOP, dont les résultats sont disponibles de façon plus détaillée sur le site Internet. La notoriété du service civique est en constante progression. Ainsi, près de 9 Français sur 10 connaissent le service civique. En 2017, pour la première fois, l'enquête a proposé une question spontanée aux personnes sondées, à qui il était demandé de citer un dispositif d'engagement pour les jeunes. En l'espèce, le service civique constitue la première porte d'engagement citée par la population, qu'il s'agisse des 16-25 ans ou des plus de 25 ans. Cette observation est intéressante, dans la mesure où environ 52 % de la population cite spontanément le service civique. En outre, il s'est agi d'interroger les entreprises, dans une démarche de valorisation du service civique par les recruteurs. L'objectif est que ces derniers comprennent l'intérêt du service civique, et ce qu'il présente comme atout dans l'insertion professionnelle des jeunes. 92 % des Responsables de ressources humaines (RRH) disent connaître le service civique et 87 % d'entre eux estiment avoir une « *bonne image* » dudit service. Ce résultat conforte la stratégie mise en place pour tendre vers une valorisation croissante des volontaires.

S'agissant de la vision des volontaires eux-mêmes, les résultats sont issus d'une étude de satisfaction conduite par David, qui interviendra ultérieurement. L'enquête a été menée à l'adresse de tous les volontaires dès lors qu'ils terminaient leur mission. En l'occurrence, l'impact du service civique paraît toujours positif, puisque près de 9 volontaires sur 10 sont « *satisfaits* » de leur mission, voire « *très satisfaits* ». 94 % d'entre eux sont prêts à le recommander à un ami. Ces chiffres ne sont pas anodins, puisque le sondage a reçu près de 20 000 réponses, ce qui constitue un taux de réponse important.

Enfin, Mme ABIB fournit des chiffres relatifs au site Internet du service civique. En 2017, il est observé une légère diminution du trafic global du site à hauteur de 6 %. Cette évolution s'explique par la période électorale, et par le temps fort que constitue le 14 juillet, pour lequel l'Agence ne s'est pas montrée présente cette année alors même que cet événement entraîne généralement un impact fort en termes de visibilité. Malgré la diminution du trafic, les candidatures sont en hausse de 1,5 %, ce qui semble intéressant. Ce chiffre va de pair avec la très forte augmentation de 53 % du nombre d'annonces de missions diffusées sur le site. En synthèse, l'offre publiée sur le site est en hausse, de même que le nombre de candidatures, mais dans une moindre mesure. Par conséquent, le nombre de candidatures par annonce diminue et constitue à cet égard un axe de travail.

Perspectives 2018

Mme ANTONIOLLI déclare que les perspectives 2018 reprennent les orientations stratégiques discutées au mois de décembre. Les objectifs de l'année sont connus, dans la mesure où ils ont été votés par la loi de Finances. En l'occurrence, il est envisagé l'accueil de 150 000 volontaires en 2018, dont plus de 92 000 nouveaux contrats dès le 1^{er} janvier, et un « *stock* » de plus de

57 000 volontaires ayant démarré leur mission en 2017, mais qui la poursuivent en 2018. Le total de 150 000 volontaires est en effet comptabilisé de cette façon. Pour mémoire, 78 000 nouveaux contrats ont été signés en 2017. Il s'agit d'une augmentation notable, bien que probablement moins marquée que les années précédentes. À cet égard, l'objectif affiché semble à la portée de l'Agence.

L'objectif en termes de postes agréés, c'est-à-dire pouvant être accordés aux organismes d'accueil, représentent 123 120 postes pour 2018. L'année passée, 109 000 postes avaient été accordés, soit une augmentation de 13 %. En l'espèce, la répartition affichée est similaire à celle des années précédentes : 59 % de l'enveloppe sont gérés au niveau national par l'Agence du service civique et accordés aux organismes d'envergure nationale et 41 % de l'enveloppe sont accordés au niveau local par les référents territoriaux du service civique en DDCS ou DRJSCS.

Stratégie de développement 2018

En termes de développement, la stratégie repose sur les orientations adoptées au mois de décembre. L'enjeu de développement de l'offre est davantage axé sur l'aspect qualitatif et moins sur le versement quantitatif. En effet, il convient de trouver 15 000 nouvelles missions. Au vu de la progression portée par chaque acteur de l'Agence, ce chiffre trouvera naturellement sa place. Plusieurs nouveaux partenaires proposent d'ores et déjà des programmes, mais ce sont bien les personnels de l'Agence qui auront à porter le développement. À l'échelle nationale, plus de 230 dossiers d'agrément en renouvellement sont comptabilisés pour l'année, soit près de 50 %. Ce taux paraît conséquent. C'est pourquoi un regard particulier sera posé sur la qualité des missions et leur accompagnement, qui constitue un enjeu important. En outre, il convient de consolider l'offre actuelle de mission autour de huit principes fondamentaux du service civique. Une action de relance des grands programmes ministériels est également conduite, ceci afin d'encourager le développement de missions qualitatives. Il faut poursuivre la démarche initiée par le groupe de travail. Plusieurs expérimentations seront ainsi lancées, notamment en ce qui concerne le champ du handicap et l'accessibilité au service civique. Enfin, il est prévu de développer davantage l'accompagnement des organismes d'accueil, qui, outre la simple formation des tuteurs, constitue un réel outil d'échange de bonnes pratiques et de travail collectif pour les organismes invités à s'en saisir.

Stratégie de communication 2018

Mme ABIB considère qu'il est ici question de tracer les lignes directrices de la stratégie de communication 2018 afin de rester en ligne avec les orientations stratégiques par le biais d'un « *fil rouge* » axé sur la notoriété et la qualité. En ce qui concerne la notoriété, il s'agit de faire connaître massivement à l'ensemble de la société le service civique. À ce stade de développement, cette démarche paraît importante pour favoriser l'engagement des jeunes. Dans ce cadre, il convient de citer le lancement d'une campagne le 6 mars dernier. Le deuxième axe consiste à « *raconter* » l'histoire du service civique et à valoriser le sens de l'engagement des jeunes. En l'espèce, il est prévu de produire des contenus, de faire vivre les communautés sur les réseaux sociaux pour évoquer le service civique sur le terrain et donner à voir toutes les réalités des missions des jeunes et des organismes engagés. Le dernier axe vise à poursuivre le recrutement des jeunes et l'accompagnement des publics, en mettant en œuvre les stratégies médias, en allant à la rencontre des jeunes sur Internet afin qu'ils trouvent une mission adaptée. Enfin, un axe d'accompagnement s'inscrit pleinement dans cette logique de qualité. Cette démarche passe par des projets de refonte de la pédagogie à destination de tous les publics afin de faciliter l'accès à la politique de l'Agence.

En termes plus précis, cette stratégie sera mise en œuvre par diverses actions, comme les campagnes *mass média*. Une deuxième vague de campagne télévisée démarrera dès le mois de septembre. S'agissant du recrutement, il conviendra de sensibiliser davantage et plus finement les publics éloignés, à l'instar des jeunes en situation de handicap, des décrocheurs ou encore des mineurs. En matière d'accompagnement aux organismes, les actions concerneront principalement la dématérialisation. En outre, la valorisation des volontaires

constitue un axe fort, pour lequel il est prévu notamment la reconnaissance du statut et de la carte des volontaires, avec les avantages que celle-ci permet. D'autres démarches porteront sur la mise en avant et la connaissance de la césure de l'engagement au sein des universités et des écoles. Enfin, la stratégie éditoriale devra être clarifiée. Cette ambition passe par une forte présence sur les réseaux sociaux. La nouvelle campagne a été l'occasion de lancer le compte LinkedIn de la mission civique. Enfin, il s'agira de mettre en avant des témoignages, des tutoriels, et d'envisager la refonte des contenus du site.

Le premier temps fort 2018 pour le pôle communication du service civique reste la campagne et le hashtag #LePouvoirDetreUtile. De nombreuses affiches sont visibles en France, notamment dans les gares RER et de grandes lignes. L'affiche choisie représente ainsi plusieurs volontaires. La campagne est authentique, puisqu'elle fait référence à de « vrais » volontaires et à leurs tuteurs. Il est à espérer qu'elle aura l'impact escompté. L'objectif est ici de continuer à faire vivre la signature portée par l'Agence depuis le changement d'identité survenu au début de l'année 2016, à savoir « *Une mission pour chacun au service de tous* ». Il s'agit de porter les bénéfices de l'engagement pour le jeune, comme pour l'ensemble de la société. Le premier impact de ce lancement semble très positif, puisque la campagne a réuni près de 200 participants et une trentaine de reprises média (AFP, Les Échos, Ouest-France, Libération, etc.). Il est à espérer que cette démarche se poursuive. Il convient en outre de mentionner la présence du service civique au cinéma, à la télévision et sur Internet.

Le Président propose de donner la parole aux membres du Comité. Les chiffres comme les résultats sont forts et denses. À ce titre, ils suscitent peut-être des réactions d'enthousiasme ou d'approbation.

Mme AMAR, qui représente l'association *Une idée dans la tête*, remercie Mmes ABIB et ANTONIOLLI pour les chiffres fournis. Elle demande ce que signifie « *encourager des missions plus qualitatives en ministère* ».

Mme ANTONIOLLI répond que le développement massif dans les ministères a démarré en 2015. La plupart des dossiers d'agrément au sein des ministères sont donc en renouvellement cette année. Or l'Agence adopte la même approche à l'adresse de tous les organismes, à savoir réinterroger systématiquement la qualité des missions et de l'accompagnement associé, y compris envers les ministères. En l'occurrence, Mme ANTONIOLLI soulignait la dynamique que l'Agence souhaite porter à l'échelle ministérielle en ce qui concerne les grands programmes transversaux et les missions pouvant être portées par les ministères comme la société civile. Il s'agit de mettre en place une action collective au sujet de plusieurs thématiques (les migrants, la lecture, la prévention en santé, etc.). Portés par les ministères, ces sujets acquièrent une impulsion et une certaine dynamique, mais ils doivent par ailleurs être partagés par un ensemble d'acteurs très divers. De cette façon, en réalisant les missions, les volontaires ont conscience de participer aux politiques publiques et comprennent qu'ils n'agissent pas uniquement à l'échelle d'une association en tant que structure d'accueil. Les ministères semblent partager cette stratégie.

Le Président concède que les ministères sont d'accord avec cette démarche. Pour autant, ils doivent modifier leurs habitudes. Lors du lancement des grands programmes, les ministères ont été consultés afin de définir le nombre de volontaires qu'ils étaient prêts à accueillir. En l'espèce, ces derniers ont répondu avec plus ou moins de talent et d'imagination. Or le risque reste toujours que les jeunes volontaires en service civique œuvrant au sein des administrations soient supplétifs et renforts. A cet égard, quand bien même le jeune prend plaisir à intégrer un tel fonctionnement, il convient de maintenir une certaine vigilance. Les missions de pré-accueil et d'accompagnement du public sont utiles, mais il est nécessaire de créer un réel contenu. Le Président rencontrera donc chaque ministère en vue de développer des projets relatifs à des enjeux de société. La mission de service civique est liée à la mobilisation citoyenne. Elle ne constitue pas à un renfort à l'administration. Cette démarche, qui fait partie des priorités d'actions pour 2018, s'inscrit dans une logique d'engagement qualitatif.

M. CLIVIO, de l'UFCV, rebondit sur le propos d'Emmanuelle pour évoquer le programme *Mona Lisa*, qui vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Plusieurs associations ainsi que l'État ont travaillé à la construction d'une modélisation d'un grand programme qui pourrait permettre d'expérimenter les ambitions de l'Agence.

Le Président assure être un soutien sans réserve au programme cité et à la méthode associée. Pour autant, des difficultés subsistent s'agissant de dégager le financement nécessaire à la poursuite du développement de *Mona Lisa*, prouvant qu'il est difficile de mettre fin aux habitudes. Malgré l'impact positif – non chiffré, mais indéniable – du programme et le coût modique de son développement, la façon dont les finances publiques sont catégorisées, fléchées et gérées s'accommode mal avec l'innovation sociale. Néanmoins, cette bataille mérite d'être poursuivie et l'Agence fera preuve d'une grande conviction sur ce sujet.

Mme PIRONY, de l'APF, rappelle qu'il a été fait mention aux chiffres clés et aux perspectives s'agissant des jeunes en situation de handicap. Elle souhaite connaître les chiffres relatifs à ce thème en ce qui concerne l'année 2017.

Mme ANTONIOLLI, qui s'exprime sous le contrôle de David MONGY en charge de la performance et des chiffres, fait état de 1,2 % contre 1,1 %, soit une progression faible, mais bien présente.

Le Président précise que cette évolution en pourcentage se base sur un effectif global également en progression. L'Agence doit encore fournir de très nombreux efforts sur ce thème qui nécessite une certaine imagination et inventivité.

Mme LAMY, de la Ligue de l'enseignement, souhaite obtenir confirmation d'un chiffre qui lui paraît étonnant. Il est en effet annoncé une augmentation de 1,5 % des candidatures pour une hausse de 53 % des offres de mission.

Mme ABIB confirme ce chiffre qui concerne les candidatures fournies par le site Internet.

Mme LAMY émet l'hypothèse que toutes les candidatures ne passent pas par ce biais.

Mme ABIB en convient.

Mme LAMY considère finalement que le chiffre ne reflète pas l'évolution relative du nombre de candidats.

Le Président fait état de 3 %, mais reconnaît que ce taux n'est qu'un ordre de grandeur et non un chiffre statistiquement rigoureux.

Mme LAMY met en lumière le maintien d'un ratio faisant apparaître une supériorité du nombre de candidats par rapport au nombre de missions. Ce delta est important, car plusieurs échanges intervenus dans le cadre d'un précédent Comité ont laissé entendre que le nombre de jeunes vis-à-vis des missions était insuffisant.

Pour le président, ce chiffre est à manipuler avec précaution, car il reflète une moyenne nationale. Or au travers de ce résultat, il existe des situations locales extraordinairement contrastées. En certains endroits, notamment en Ile-de-France, des offres de mission ne trouvent pas preneurs. Une action est menée à ce titre avec la DRGACL d'Ile-de-France pour progresser à ce sujet.

Mme ABIB précise qu'il est désormais plus clair de parler « *d'annonces publiées sur le site* » et non « *d'offres* ». Il peut en effet exister plusieurs annonces pour une même mission ou inversement. Il convient d'affiner l'analyse conduite en la matière et le champ lexical employé.

M. POIRIER évoque la campagne nationale qui sera déclinée en termes d'affichage (Internet, télévision). Il demande s'il est prévu de la décliner par le biais des acteurs qui œuvrent au quotidien au contact des jeunes et qui les informent, à l'instar des Réseaux information jeunesse, des missions locales – que M. POIRIER représente – ou encore des éducateurs de rue. En effet, ce deuxième vecteur paraît souvent le plus pertinent, particulièrement lorsqu'il s'agit de viser des publics éloignés comme les décrocheurs ou les jeunes en situation de handicap.

Mme ABIB répond positivement. Le pôle communication élabore actuellement des plis qui seront adressés à tous les acteurs qui demandent des dépliants. En outre, un kit de communication est en cours de déploiement (dépliants, affiches, documentations à destination des jeunes et des organismes). Une diffusion directe et en lien avec le pôle animation et les référents présents sur le territoire est initiée.

En l'absence d'autres questions, le président donne la parole à Thomas BOJSZCZAK pour la suite de l'ordre du jour.

Autres temps forts 2018

M. BOJSZCZAK annonce la mise en place d'une démarche sur la dématérialisation du dossier de demande d'agrément. A ce titre, l'Agence finalise actuellement les phases directrices de développement. Elle prévoit un atterrissage à la fin du premier semestre 2018. En outre, elle se met en ordre de marche pour déploiement un plan d'accompagnement au changement auquel tous les organismes seront naturellement contributeurs.

Mme ABIB évoque un deuxième temps fort envisagé au cours du deuxième semestre 2018 concernant la refonte complète du site Internet. Une action a été engagée fin 2017 à ce sujet. Les quatre orientations données au site ont trait à la notoriété, la pédagogie (simplicité dans les contenus, clarification), la proximité (intégration des référents pour obtenir davantage d'informations locales sur le territoire), et l'animation des communautés (qu'elles concernent les organismes ou les jeunes). En termes de méthodologie, l'Agence est allée à la rencontre des jeunes, des organismes et des référents afin d'alimenter la stratégie de façon concrète, en prenant en compte les attentes des parties prenantes en ce qui concerne les usages et l'utilisation du site Internet.

Présentation par le collège des volontaires

- **Faire connaître et rendre le service civique attractif**

Mme CHENAL ne prendra que brièvement la parole, car la présentation sera conduite par un groupe de volontaires. Cet exposé fait suite à un groupe de travail ayant réuni les volontaires et deux ambassadeurs, Sandrine et William, le 13 mars au sein de l'Agence. Si la présentation retrace l'action du groupe de travail, des choix ont tout de même été réalisés du fait de la richesse des échanges. Mme CHENAL donne la parole à Damien, Arthur, Grégory, Gisèle, Maud et Amandine, afin qu'ils présentent le fruit de leurs travaux qui visaient à faire connaître et à rendre attractif le service civique.

Un volontaire (F/35.25) entame son exposé, précisant qu'il comportera des redits eu égard aux précédentes interventions, dans la mesure où plusieurs orientations énoncées par l'Agence tendent vers les travaux du groupe de travail. L'exposé se divise en deux parties : les constats et les propositions et pistes de réflexion. Ce volontaire remercie les ambassadeurs pour leur aide.

Constats

En tout premier lieu, le groupe de travail a relevé un manque d'informations et de connaissance sur le service civique, qu'il s'agisse des volontaires ou des structures accueillantes. Cette

méconnaissance porte autant sur la définition du service civique en lui-même que sur les avantages qu'il présente. Dans chaque structure, le volontaire possède un tuteur, lequel est globalement bien informé. En revanche, ce n'est pas le cas du reste de la structure, qui ne connaît pas nécessairement le service civique. En l'occurrence, il a été relevé un manque d'informations sur les objectifs du service civique, qui diffère d'un travail classique. En outre, les droits du volontaire, comme l'octroi de deux jours de congés mensuels pour les majeurs et trois jours de congés pour les mineurs, l'absence de lien de subordination au sens propre du terme, ou la possibilité césure pour les étudiants, sont peu connus. Enfin, une forte méconnaissance est constatée en ce qui concerne la formation civique et citoyenne, qui revêt un caractère obligatoire, mais qui peut prendre des formes très diverses. Les structures et services civiques ne sont vraisemblablement pas informés, et *de facto* pas unanimes, quant aux actions à mener, leur signification et utilité. De surcroît, les avantages associés à ce statut depuis juillet 2017 ne sont pas partagés. Or si la carte du volontaire donne accès aux mêmes droits qu'une carte étudiante, les volontaires doivent perpétuellement se justifier pour faire valoir leurs droits, faute d'information.

Une volontaire (F/40.38) rapporte un défaut de connaissance du statut du service civique par les administrations. Les volontaires se sont d'ailleurs basés sur l'expression de « *trou noir* ». En effet, la CAF par exemple ne propose aucune case dédiée aux services civiques. Seuls les étudiants, salariés et demandeurs d'emploi sont pris en compte. Or cette lacune peut engendrer des difficultés eu égard à la restitution des APL et des RSA. En outre, régulièrement, dès lors où un jeune est en service civique, il n'est plus considéré comme demandeur d'emploi par Pôle-emploi. Pour autant, là encore, aucune case dédiée au service civique n'étant proposée, le volontaire est radié. Il est alors nécessaire de formuler une demande formelle pour que le jeune soit intégré à la catégorie 4 et bénéficie de certains droits. Des difficultés d'affiliation à la sécurité sociale ont également été observées, particulièrement pour les jeunes volontaires étrangers. Enfin, le dispositif LOCAPASS permet aux salariés et aux étudiants sans garant de bénéficier d'un logement, puisque l'État propose de jouer ce rôle. En l'espèce, cette option n'est pas ouverte aux jeunes en mission de service civique. Par conséquent, en plus de rencontrer des difficultés pour trouver un logement, le jeune qui souhaiterait s'engager dans une mission se verrait également confronté à une non-prise en compte par LOCAPASS. Enfin, l'équivalent du statut d'étudiant est méconnu par les structures privées et publiques.

Une volontaire (F/42.35) fait état d'une opérationnalité insuffisante, entraînant des difficultés administratives et financières. En effet, il a été observé le versement tardif (parfois plusieurs mois) des indemnités dues au volontaire par l'Agence de services et de paiement (ASP), particulièrement en début de mission. En outre, la réception de l'attestation d'indemnité est aléatoire, et ne permet pas au volontaire de faire valoir son statut auprès des administrations. Par ailleurs, la carte de volontaire, bien que limitée à la durée de la mission, est parfois adressée tardivement. De surcroît, étant en carton, elle ne valorise pas les droits, avantages et tarifs étudiants pourtant accordés aux volontaires.

Une volontaire (F43.35) ajoute que le statut étudiant figure sur une ligne rédigée en caractères particulièrement petits et n'offre que peu de visibilité. Il est nécessaire de lire l'intégralité du paragraphe pour comprendre que le propriétaire de la carte possède bien le statut d'étudiant.

Une volontaire (F44.01) poursuit l'exposé en faisant part du caractère imparfait de la prise en compte de l'activité réalisée par les volontaires et des aides associées. En raison du nonaccès au système LOCAPASS précédemment évoqué, l'accès au logement constitue un frein à la réalisation d'une mission de service civique. Par ailleurs, le sujet de la prime d'activité a fait l'objet d'un débat. Pour l'heure, cette prime est réservée aux salariés. Or certaines jeunes ne possèdent pas de moyens suffisants pour financer leur logement. A cet égard, l'octroi de la prime d'activité pourrait constituer une solution pertinente. A ce jour, divers sites Internet, comme celui de la CAF, laissent entendre aux volontaires qu'ils sont éligibles au dispositif. Or en réalité, dès lors que leur dossier est transmis, les volontaires reçoivent un avis négatif, précisant qu'ils n'ont pas de droit dans la mesure où ils réalisent une mission de service civique. Cette réponse est souvent source de déception, car un certain nombre de jeunes pensent qu'ils percevront ladite prime, qui permet un revenu supplémentaire à la somme de 580 euros versée

dans le cadre du service civique. De surcroît, un site Internet assure que la prime d'activité est possible pour les jeunes engagés dans une mission de service civique à l'armée. En la matière, il subsiste des difficultés de compréhension.

Cette volontaire revient aux impacts liés à la question du logement. Avant la signature du contrat de mission, certaines structures demandent aux jeunes s'ils disposent d'un logement sur-place et s'ils sont certains de participer à la mission. Si tel n'est pas le cas, il n'est pas demandé au jeune de clarifier sa situation et de formuler une demande ultérieure pour participer à une mission de service civique. Or d'une certaine manière, ce procédé constitue une forme de discrimination pour ceux qui ne possèdent pas les moyens nécessaires, mais qui souhaiteraient tout de même participer.

Enfin, cette volontaire évoque les chiffres IFOP concernant la prise en compte imparfaite du service civique. Ainsi, 20 % des 1 500 jeunes interrogés ne réalisent pas de mission de service civique, car elle n'est pas suffisamment rémunérée. Pour certains, ce n'est toutefois pas problématique.

Un volontaire (F/46.55) partage la méconnaissance du service civique par la société. Pour l'opinion publique, aucune rémunération n'est proposée, alors même que ce n'est pas le cas, même si en l'espèce les sommes engagées restent modestes. De plus, la population évoque le service civique sans véritablement savoir de quoi il est question. En outre, d'aucuns confondent le service civique avec les travaux d'intérêt général, qui permettent en l'occurrence d'éviter une peine de prison, et avec le service militaire, qui n'est pourtant nullement représentatif du service civique.

Propositions

Une volontaire (F/47.53) explique que le premier axe de proposition a trait à l'amélioration du service civique pour les volontaires et pour les structures. Dans ce cadre, il est envisagé d'organiser une journée, voire une semaine d'intégration obligatoire au sein de la structure accueillante afin de présenter aux volontaires les missions qu'ils auraient à accomplir. La deuxième proposition consisterait à mettre en place en début de mission une demi-journée dans un lieu extérieur à la structure afin que des référents territoriaux expliquent aux volontaires leurs droits, leurs avantages et les objectifs du service civique. A cet égard, il est proposé de distribuer un livre d'accueil aux volontaires afin de rappeler les droits et devoirs. En outre, il est envisagé de mettre en ligne des tutos et des vidéos sur le site s'agissant des points essentiels que recouvrent les missions. Ces démarches diverses visent à cibler les volontaires selon leurs préférences en termes de compréhension (apprentissage par l'image ou par l'écrit).

Un volontaire (F/50.00) mentionne les propositions formulées pour améliorer la connaissance du service civique par les administrations. En l'espèce, ces points sont relativement simples. Il s'agirait par exemple de créer une case dédiée au service civique dans les documents relatifs à la CAF. Cette logique concerne tous les organismes proposant un tarif étudiant. Les établissements doivent en effet savoir que les volontaires du service civique bénéficient des mêmes droits que les étudiants. D'une façon générale, il s'agirait de limiter le « vide » qui subsiste à l'égard du service civique. Cela passe notamment par une reconnaissance du statut des volontaires vis-à-vis du LOCAPASS. Enfin, il conviendrait de faire apparaître la mention « étudiant » sur la carte des volontaires, et de proposer une carte en plastique et non en papier, ceci dans un souci de crédibilité. De même, bien que cela puisse paraître anecdotique, il serait pertinent d'agrandir le champ réservé à la photo d'identité. Pour l'heure, la photo d'identité étant plus grande que le cadre qui lui est dédié, elle déborde sur la carte et majore ainsi le problème de crédibilité.

Le Président concède que ces détails peuvent revêtir une certaine importance.

Un volontaire (F/52.07) poursuit l'exposé relatif aux propositions. Il suggère ainsi de permettre aux volontaires la transmission des informations pour limiter les délais de gestion. Intervient ici une ambition de numérisation du dossier (RIB, CNI) dans les démarches de transmission à

l'ASP. Cette démarche permettrait aux volontaires de disposer des informations sur le traitement de leurs contrats et sur l'avancement des pièces manquantes. Dans ce cadre, les volontaires seraient moins dépendants de l'organisme d'accueil et adopteraient une gestion plus autonome. Dans un tout ordre d'idée, il est proposé de récupérer la carte *via* un espace personnel dédié au service civique. La carte serait ensuite transmise lors de la journée d'intégration, ce qui éviterait aux jeunes volontaires de perdre du temps. A date, il se passe parfois plusieurs mois entre le premier jour de la mission et la réception de la carte. Enfin, les volontaires souhaiteraient obtenir les attestations de versement d'indemnités par le biais d'un espace dédié sur le site. A ce jour, ils attendent qu'un document papier leur soit adressé, voire ne reçoivent jamais ces éléments.

Une volontaire (F/53.49) fait part d'un autre axe de propositions relatif à certains avantages qui pourraient être accordés aux volontaires. En l'occurrence, il s'agirait de mettre en place des modes d'hébergement pour les jeunes, à l'instar de centres d'accueil ou de foyers. De cette façon, certains jeunes dans l'impossibilité de mettre en place eux-mêmes une solution d'hébergement pourraient tout de même initier une mission de service civique. Par ailleurs, le sujet de l'indemnisation paraît récurrent. Si l'octroi d'une somme de 580 euros est d'ores et déjà appréciable, bien qu'insuffisant pour certains, la mise en place de modes compensatoires, comme l'hébergement ou la carte, semble particulièrement pertinente. Dans cette logique, il est suggéré l'octroi de la prime d'activité, ou du moins d'une forme d'indemnisation aidante pour le jeune. Toutefois, il serait question de moduler les indemnités en fonction du nombre d'heures de mission. En effet, les volontaires exerçant une mission de 24 heures par exemple ont la possibilité de trouver un travail en parallèle. Ce n'est pas le cas pour un jeune qui effectue une mission de 35 heures. Il devra donc se contenter de 580 euros par mois.

Un volontaire (F/55.42) revient sur le sujet de la reconnaissance et de la visibilité du service civique. A ce titre, il est prévu de mettre en place des campagnes de communication à l'adresse du grand public. Une campagne de publicité a d'ores et déjà été initiée dans cette dynamique. En outre, il conviendrait d'accroître la présence de l'Agence dans la presse, à la télévision et sur le Web, notamment sur les réseaux sociaux, auxquels les jeunes consacrent un certain temps. Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place des actions d'information dans les collèges et les lycées durant une ou deux heures, voire une matinée afin d'expliquer en quoi consiste un service civique, ainsi que les avantages qu'il comporte. De surcroît, il est proposé de valoriser le service civique au sein des enseignements supérieurs et auprès des entreprises. Enfin, il serait pertinent de créer et remplir un carnet de fin de mission faisant apparaître les missions réalisées et les compétences acquises dans ce cadre.

Le Président remercie vivement les jeunes volontaires pour la clarté de leurs analyses et le pragmatisme de leurs propositions. Parmi ces dernières, nombreuses, certaines relèvent d'un processus d'amélioration continue vis-à-vis des méthodes de travail avec l'ASP (délai de transmission, etc.). D'autres nécessitent des innovations et des transformations de procédés. Pour plusieurs propositions, une négociation paraît possible, mais cela suppose un échange avec les responsables des organismes. En l'espèce, la Caisse d'allocations familiales (CAF) ayant changé de Directeur général, l'ordre du jour semble tout à fait approprié pour solliciter un rendez-vous avec la nouvelle Direction. Pour une grande partie des prestations auxquelles les volontaires peuvent prétendre, la marge de manœuvre de l'Agence est limitée. En revanche, le maintien du bénéfice de l'APL grâce à une catégorisation efficiente à la CAF semble fondamental et doit trouver une issue rapide. Les propositions rédigées par les volontaires constitueront un programme de travail pour les mois à venir. Quoi qu'il en soit, l'histoire du service civique est intimement liée à un procédé d'amélioration et de progression continue. Le Président remercie à nouveau les intervenants, qui ont tracé des points de repère qui permettront la poursuite des actions. Il s'enquiert d'éventuelles remarques.

M. EL KHADIRI, qui représente le mouvement associatif et se charge de l'animation de la plateforme interassociative du service civique, salue tout d'abord le travail mené sur les différents obstacles rencontrés sur le service civique. En l'occurrence, il souhaite en ajouter quelques-uns, à l'instar de la question du statut de parent isolé. En effet, certains volontaires parents isolés ont fait part de difficultés pour bénéficier de l'allocation visant à prendre en

charge les frais de garde. Dans le même état d'esprit, des interrogations émergent concernant le congé enfant malade, qui mérite que des modalités soient formalisées sur le sujet. En tout cas, en ce qui concerne l'échange qui sera organisé avec la CNAF, il sera intéressant de soumettre ces points, car certains volontaires ne pouvant pas bénéficier d'indemnités refusent finalement de s'engager. Or il conviendrait de lever ces obstacles pour parvenir à une universalité du service civique.

Par ailleurs, la situation particulière des jeunes algériens résidants en France, d'ores et déjà évoquée en service civique, nécessite d'être prise en considération. Même si cet état de fait n'était pas intentionnel à la base, il s'avère qu'un jeune Algérien résidant en France ne peut pas, à ce jour, effectuer un service civique. M. EL KHADIRI a déjà été sollicité par plusieurs réseaux associatifs sur ce sujet. En l'espèce, il est assez complexe de démarrer une réunion d'information en interrogeant le public sur son origine ethnique, ceci afin d'exclure d'emblée les jeunes Algériens. Le message symbolique induit par cette situation est particulièrement violent. M. EL KHADIRI souhaitait profiter de la présence du député, qui a finalement dû quitter la séance, mais il conviendra de le mobiliser à nouveau, dans la mesure où ce point relève très probablement du législateur. En tout cas, M. EL KHADIRI tenait à lancer un appel pour travailler sur cette question et trouver un moyen permettant d'intervenir auprès des législateurs pour trouver une solution. Si nul ne désirait bien entendu aboutir à cette situation, il convient tout de même d'y trouver une issue. Il n'est pas question de répéter à chaque Comité stratégique que la situation est complexe et qu'il est difficile de trouver une solution. Il faut tout essayer.

M. EL KHADIRI évoque enfin les droits des volontaires, notamment le respect des lois informatiques et libertés. Les associations sont exemptes de déclarations de fichiers en ce qui concerne leurs membres et leurs donateurs. En revanche, le sujet des volontaires, ce qui semble du reste assez logique, n'a pas été prévue par la CNIL. Or les organismes d'accueil se doivent de créer des fichiers et de collecter des données personnelles et sensibles, ayant notamment trait aux questions de handicap ou de revenu lorsqu'il s'agit de bénéficier d'éventuelles allocations complémentaires. A ce sujet, M. EL KHADIRI suggère la tenue d'une rencontre entre l'Agence, la CNIL et des associations de la plateforme, ceci afin de circonscrire le périmètre de ce sujet et d'élaborer une éventuelle notice explicative à la direction des organismes d'accueil. En effet, même si les organismes publics ne sont pas assujettis aux mêmes droits, il serait tout de même utile d'obtenir des éléments clairs sur la question des fichiers et de l'information devant être conduite à destination des volontaires. Ces derniers doivent par exemple connaître les contacts de référence pour modifier ou supprimer des données.

Le Président reconnaît le caractère sensible de ces questions et accepte volontiers d'y donner suite. En ce qui concerne l'accès des ressortissants algériens, une action est en cours. Quand bien même elle n'est pas menée au grand jour, les députés concernés sont mobilisés. Il est à espérer que cette situation retrouvera un équilibre dès le prochain créneau législatif.

M. GUEROUT, qui représente l'UNIJ et s'exprime par ailleurs en tant qu'ancien proviseur de lycée, souhaite aborder la présentation du service civique dans les établissements scolaires. En l'espèce, tous les lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi que certains collèges, sont concernés. Peut-être faudrait-il renforcer la présentation de ce que signifie le service civique et de ce qu'il apporte en termes de valeur ajoutée pour ces jeunes, qui constituent de futurs potentiels volontaires. Pour ce faire, il existe des Conseils de la vie lycéenne (CVL), des CRVL dans les rectorats et des CNVL au niveau des ministères. M. GUEROUT suggère dans ce cadre de sensibilisation la DNVL actuelle afin de mettre en place une dynamique descendante à destination des CRVL et CVL. Ainsi, lors des rencontres solides, constructives et sérieuses avec les jeunes élus, une information concrète pourrait être transmise au sein des lycées par le biais de leurs pairs.

Le Président remercie M. GUEROUT pour cette suggestion. L'Agence se heurte à un « mur » en la personne de l'Éducation nationale concernant la réponse à la revendication permanente de mieux informer les jeunes sur les possibilités du service civique. L'Éducation nationale est en fait confrontée à une forme de conflit d'intérêts, puisqu'elle axe sa priorité sur le recrutement

de ses propres volontaires en service civique, soit environ 15 000 jeunes. Elle représente le plus grand compte en termes d'opérateur. À ce titre, elle oublie quelque peu l'information générale. En conséquence, le réseau des CVL semble une réponse particulièrement à cette question et il conviendra d'y donner suite.

Mme BUSSON remercie l'ensemble des volontaires pour leurs propos, car ils remettent en mémoire des éléments qui existent depuis plusieurs années. Le sujet de l'indemnité modulable fait écho à un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Un rapport de la Cour des comptes, qui vient de paraître, fait écho au rapport de 2014 et soulève plusieurs points, dont la modularité de l'indemnité en fonction du temps passé et de l'éloignement. En l'occurrence, le sujet de l'indemnité modulable est intéressant, car selon qu'il soit question de regroupements ou de formations civiques et citoyennes, la position des jeunes fait effectivement état d'une indemnité qui varie en fonction du nombre d'heures. Or jusqu'à présent, les organismes d'accueil, l'Agence comme les ministères refusent cette modulation, sous prétexte qu'elle donnerait lieu à une logique de tranches horaires proche du salariat. L'indemnité doit permettre au jeune de vivre l'expérience que constitue le service civique. Le problème n'est pas résolu, et les arguments avancés par les volontaires sont exacts. Un jeune qui effectue une mission de travail 24 heures dispose en effet de davantage de temps pour faire autre chose, dont un travail salarié, qu'un jeune qui en réalise 35 heures, voire plus. Ce problème fait écho à un sujet pointé du doigt depuis le départ concernant les critères permettant l'attribution d'une indemnité supplémentaire, exclusivement bornée au RSA ou à la bourse sociale universitaire. Ces deux indemnités révèlent deux traitements distincts, puisque le jeune conserve sa bourse universitaire en sus de son indemnité complémentaire, alors que s'il est titulaire du RSA, il perd son revenu durant la période de service civique. Cette particularité peut mettre en exergue l'idée d'une prime d'activité. En l'occurrence, un chantier sur les critères d'attribution dans le cadre d'une indemnité complémentaire mérite d'être ouvert.

Le Président confirme son opposition à la modulation de l'indemnité, non uniquement pour les raisons que Mme BUSSON vient d'évoquer. En effet, cela reviendrait à rompre avec le principe de l'indemnisation de l'aide à l'engagement et à entrer dans une logique de rémunération. Par ailleurs, « *l'usine à gaz* » que cela représente en termes de comptes rendus, contrôles, vérifications, fichages individuels du nombre d'heures serait telle que l'Agence se transformerait finalement en un vrai ministère de l'Éducation nationale. Autrement dit, en termes de faisabilité, cela paraît absurde et en termes de principe, cela reste discutable. Si la question de l'inégalité de traitement – car c'est le principe soulevé ici – constitue un obstacle, le président préfère nettement choisir la voie du plafonnement du nombre d'heures plutôt que de la modulation de l'indemnité. Ce dernier principe constitue un piège dans lequel il ne faut pas tomber pour des raisons de principe et de faisabilité. La durée moyenne observée dans le cadre du service civique fait état de 28 heures, étant entendu que le minimum est de 24 heures et le maximum de 48 heures. Par conséquent, l'immense majorité des missions approche le minimum et non le maximum. Peut-être est-il plus simple de « *niveler par le bas* ». En tout cas, ce débat ne doit pas être engagé indépendamment de l'enjeu de ce que représente l'activité complémentaire au service civique. Certains jeunes occupent un travail en sus de leur service civique, d'autres – et cela sera encouragé avec le concours du ministère de l'Enseignement supérieur – combinent une mission et la poursuite de leurs études. Pour l'avenir, il est à espérer que les parcours de service civique seront rapprochés des parcours de formation en alternance. L'année de service civique pourrait être une année, non pas d'alternance, mais de cumulation d'un certain nombre d'heures de formation pour préparer à une année d'alternance. Le Président préfère chercher la flexibilité et l'équité dans le cadre de la complémentarité du service civique avec d'autres activités que d'entrer dans une logique de modulation de l'indemnité.

Mme MAUPILIER, qui représente la DRJSS Ile-de-France, rebondit sur la nécessité de sensibiliser les jeunes lycées au service civique. Ces actions sont inscrites dans le plan stratégique de développement du service civique en Ile-de-France. Des réunions d'information sont d'ores et déjà engagées dans le Val-d'Oise. La DRJSS travaille avec les trois rectorats. Elle a déjà envisagé de mobiliser les CVL, mais une convergence entre le mouvement de terrain et le mouvement national par le biais d'une sensibilisation du CNPL serait particulièrement favorable à une meilleure diffusion de l'information.

Le Président a entendu cette intervention avec une grande attention, car l'Île-de-France rencontre des difficultés sans comparaison s'agissant du recrutement de jeunes volontaires compte tenu des données démographiques.

M. POIRIER revient sur la question de l'accès au droit des volontaires et rejoint les propositions formulées. Selon lui, l'enjeu concerne le décloisonnement et la complémentarité des dispositifs. Seulement, il se peut que cette démarche dépasse le cadre du ministère des tutelles de l'ASC et touche d'autres dispositifs et statuts gérés par d'autres ministères. En Mission locale, M. POIRIER se confronte régulièrement au sujet de la complémentarité entre les dispositifs et du cloisonnement. Or ce n'est pas l'affaire des jeunes, mais bien des institutions et des organismes accompagnants. Les jeunes ne doivent pas être impactés par ces difficultés. Quoi qu'il en soit, M. POIRIER se dit « prêt » à aider et à appuyer l'ASC sur une réflexion relative au décloisonnement des dispositifs. L'accompagnement des jeunes dans la défense de leurs droits relève de l'affaire de tous, à l'instar d'autres structures associatives. Il s'agit d'avancer rapidement sur ce point.

Le Président croit savoir que ce point a été abordé dans le cadre du Comité d'orientation des politiques de jeunesse. C'est probablement au sein de cette instance que le débat doit être poursuivi.

Mme HEL-THELIER confirme le suivi de ce dossier depuis plusieurs années. Des efforts doivent être fournis, mais le sujet sera porté dans le cadre du COJ.

Mme LAMY insiste sur la nécessité de l'effort de dématérialisation. Le retard de versements représente un réel problème. Les structures d'accueil doivent parfois avancer les indemnités. Or si la signature électronique, en discussion depuis plusieurs années, était en place, ce serait particulièrement réjouissant.

Le Président observe que si le monde numérique est extrêmement rapide d'une façon générale, il ne l'est pas dans l'administration. Pour autant, son propos ne vise nullement les équipes de la DSI, qui travaillent très durement. Le chantier de refonte des fonctionnalités avance correctement. La dématérialisation reste au cœur de la stratégie. En l'absence d'autres interventions, le président propose de passer au point relatif aux groupes de travail, qui constituent un lieu essentiel de vitalité et de production du Comité stratégique. Il donne la parole à Emmanuelle afin qu'elle expose le fruit de ses travaux.

Restitutions des différents groupes de travail

- **Intermédiation**

Selon Mme ANTONIOLLI, dans la mesure où de nombreuses personnes présentes ont participé aux groupes de travail, son exposé sera rapide. De plus, comme ces groupes sont amenés à se poursuivre, des échanges seront organisés ultérieurement et il n'est pas question « d'assommer » le Comité de slides interminables.

Le groupe de travail intermédiation s'est réuni il y a un mois. Il a pour objectif de se doter d'un cadre permettant de sécuriser le parcours des volontaires. Les volontaires qui réalisent une mission auprès d'un organisme tiers non agréé, n'ayant pas reçu d'autorisation directe de l'État pour accueillir des volontaires, doivent afficher la même expérience de service civique que les autres jeunes. À cet égard, il convient d'offrir un cadre de travail et d'outils commun. Pour ce faire, le groupe a travaillé à l'élaboration d'une charte de l'intermédiation et d'un guide de déploiement, composé d'outils existants devant être partagés ou d'outils à créer sur la base des éléments existants.

Le premier groupe de travail a échangé sur le contenu de charte et sur les piliers sur lesquels elle devait reposer. Ces éléments ne sont pas encore rédigés formellement, mais il est prévu de faire figurer le pilier de la transparence. Ainsi, les relations entre les parties prenantes dans

l'intermédiation pourront être claires, notamment vis-à-vis des volontaires (rôle de l'organisme d'accueil, l'organisme agréé, l'ASC, les référents locaux). Un autre point réside dans la qualité de l'accompagnement. En effet, parfois, comme les actions ne sont pas clairement définies, il subsiste des doutes et nul ne sait si l'accompagnement doit être mené par le tuteur de proximité dans l'organisme tiers ou par une personne désignée au sein de l'organisme agréé. Par conséquent, il convient là encore de clarifier ces informations pour que l'accompagnement soit réalisé dans de bonnes conditions, tantôt par l'un et tantôt par l'autre. Il est apparu que l'accompagnement quotidien est principalement conduit par l'organisme tiers. Les temps de rassemblement (réunions, informations) sont en revanche initiés par l'organisme agréé. Dans le groupe de travail participent des référents territoriaux du service civique. À ce titre, une dimension territoriale émerge. Il s'agit d'identifier les organismes agréés et les organismes tiers d'accueil sur un territoire afin que le déploiement du service civique à l'échelle des territoires s'exerce de façon cohérente. Une transparence est nécessaire entre les organismes amenés à déployer les missions (agréés) et les démarches réalisées par l'Agence ou les référents territoriaux auprès d'organismes non encore agréés, mais accueillant déjà des volontaires.

Plusieurs outils ont été définis, dont le guide de l'intermédiation, qui rappelle le cadre juridique et qui rappellerait sans doute les principes directeurs déterminés dans la charte. Il est prévu de mettre à jour la convention de mise à disposition. Pour l'heure, le modèle proposé est léger. Or le premier travail réalisé par le groupe consiste en une mise à jour et une consolidation de la convention. Un premier jet de la convention a circulé auprès du groupe de travail. Chacun a pu s'exprimer et formuler des retours. D'ailleurs, Mme ANTONIOLLI adressera probablement une version électronique à chaque participant pour obtenir d'éventuels retours. En outre, il convient de mettre en œuvre des outils qui faciliteront l'analyse de la « *recevabilité* » du projet d'accueil. Les organismes tiers peuvent exprimer leurs besoins en termes de profils et leurs propositions en termes de missions. L'organisme agréé se substitue alors à l'État pour déterminer la recevabilité de ces propositions, et détermine une possibilité de valider le projet d'accueil des organismes tiers. Le groupe a estimé que des outils devaient être diffusés afin de faciliter cette analyse. Il s'agit de déterminer ce qui est possible en termes d'éligibilité des organismes et en lien avec le projet d'accueil. Enfin, il est prévu de créer des outils de suivi du déploiement. Cela passe certainement par une amélioration des outils existants, notamment des *Lisa*. De surcroît, ces outils pourront être partagés entre l'organisme tiers et l'organisme agréé afin d'améliorer le pilotage et le *reporting*. Un retour régulier pourra ainsi être proposé afin de mettre en lumière la qualité des missions ou d'éventuels problèmes (suivi des réclamations, etc.). L'offre d'intermédiation doit en tout cas être mieux valorisée. Un organisme tiers qui souhaiterait accueillir des volontaires, mais qui ne s'estime pas prêt à avoir un agrément pourrait ainsi savoir à qui s'adresser et connaître l'offre proposée sur son territoire en termes d'intermédiation. En la matière, des solutions devront être trouvées pour rendre plus lisibles les actions des différentes parties prenantes.

- **Service civique d'initiative**

Mme ANTONIOLLI rapporte que le groupe a été animé par Julien Lambert. Toutefois, ce dernier ne faisant plus partie du pôle développement, elle se charge de l'exposé. Julien Lambert a été remplacé en début d'année par Emmanuel Henri, qui est présent et qui pourra reprendre les travaux et revenir vers les intervenants si besoin. Le groupe s'est tenu au second semestre 2017.

Ses objectifs ont consisté à définir des fondements et des principes de travail communs sur ce que signifie le service civique d'initiative. Il s'agit d'identifier des conditions de déploiement plus massives. La notion d'initiative des volontaires, y compris dans les missions qui ne relèvent pas du service civique d'initiative, doit prendre une part importante.

Les premiers groupes qui se sont réunis ont réalisé une note de cadrage et un partage des outils. En l'espèce, la note de cadrage fait partie des documents fournis ce jour. À ce titre, les participants peuvent en prendre connaissance et un échange pourra être organisé lors du prochain groupe de travail.

Les grands principes restent que le projet du volontaire proposé à l'organisme d'accueil doit être respectueux des principes fondamentaux du service civique. De plus, le projet doit être connecté à un réseau local d'acteurs. Le service civique d'initiative comporte en effet une notion d'accompagnement et d'émergence de projet, qui ne constitue pas forcément le cœur de compétences des organismes d'accueil. Le projet doit être d'intérêt général. Il peut être individuel ou collectif. Quoi qu'il en soit, des temps collectifs doivent être organisés de façon plus régulière que dans un service civique classique. Il doit par ailleurs être compatible avec l'objet social de l'association. Enfin, les initiatives et les projets portés par les volontaires peuvent être pérennes ou temporaires. Il peut s'agir d'une mission courte, dont l'objet est immédiat. Il peut être question de l'émergence d'un projet plus long pouvant être porté par le volontaire dans un autre cadre ou repris par la structure d'accueil dans un souci de pérennisation. Toutefois, il n'y a pas d'objectif de résultat, à l'instar du service civique classique, et même si la pression peut être plus forte dans la mesure où le projet est porté par le volontaire lui-même. D'autres principes ont été retenus, comme une méthode de sélection de volontaires. L'émergence de projet ne constitue plus la seule motivation tenant lieu de sélection. Il faut en effet s'intéresser à la nature du projet proposé. Par ailleurs, il est prévu de créer des méthodes d'accompagnement. Les missions du tuteur d'un volontaire dans un service civique classique diffèrent de celles d'un service civique d'initiative.

Les prochaines actions consistent en une nouvelle réunion du groupe de travail. Les intervenants doivent en effet prendre connaissance de la note diffusée ce jour pour la première fois (note qui pourra être adressée de manière électronique). Le groupe pourra également travailler sur les outils. Plusieurs outils ont été listés en fin de note, et il conviendra de déterminer les rôles de chacun, d'autant qu'un certain nombre d'entre eux existe déjà.

Mme ANTONIOLLI s'enquiert d'éventuelles réactions au sujet de ce deuxième groupe de travail.

Mme MAUPILIER s'interroge quant à la façon de se raccrocher à l'objectif initial du service civique, à savoir la mixité sociale. En l'occurrence, le service civique d'initiative semble plutôt s'adresser à des jeunes qui possèdent déjà une certaine autonomie ou expérience. Mme MAUPILIER se demande si un travail en binôme avec un jeune moins diplômé est envisagé.

Selon le président, le compte rendu du groupe de travail montre que cette question est présente. Le service civique d'initiative continue d'obéir aux principes fondamentaux du service civique classique. Il peut être porté par un jeune de façon individuelle, ce qui ne signifie pas qu'il est isolé. Le Président imagine que dans le cadre des relations de l'Agence avec les grandes écoles intéressées par le dispositif, dans le cadre de l'agrément donné aux missions développées par les grandes écoles, une exigence toute particulière doit être accordée à la dimension de la mixité sociale. De surcroît, l'Agence a tout intérêt à encourager le service d'initiative collectif, qui comprendrait donc plusieurs groupes. Récemment, le président a eu une conversation avec la doyenne du collège universitaire de Sciences Po, qui développe une forme d'obligation de parcours citoyen pour tous les élèves du premier cycle. La discussion portait sur les exemples d'expériences d'engagement citoyen. La doyenne a immédiatement envisagé une aide aux enfants de quartiers difficiles par les élèves de Sciences Po pour lutter contre le décrochage scolaire. Or le président a répondu négativement, estimant que telle n'était pas la stratégie de la mixité sociale. Il s'agit en réalité de permettre aux élèves de Sciences Po d'élaborer des projets avec des jeunes des quartiers. Cette façon de faire comporte un véritable effet de levier. Une action doit finalement être conduite pour faire évoluer les mentalités à ce sujet. L'idée que les jeunes diplômés aident ceux qui rencontrent des difficultés scolaires est vieille comme le monde. Il existe de nombreux dispositifs de ce type, mais l'objectif de mixité sociale du service civique procède d'une autre logique. Il faut faire vivre et ressentir aux jeunes le fait qu'ils sont citoyens à égalité de droits et de devoirs dans une communauté nationale, et qu'ils ont la capacité de travailler ensemble dans ce type de missions. Cette orientation stratégique s'applique bien entendu également au service civique d'initiative.

- **Référentiel des missions**

Mme ANTONIOLLI rappelle qu'une deuxième réunion du groupe de travail a été organisée suite à une demande des participants. Le dossier fourni aux membres du Comité stratégique comporte une synthèse des propositions formulées. Certaines ont fait consensus, d'autres non. Ces éléments sont précisés dans le champ dédié aux commentaires. Néanmoins, les propositions alimentent les réflexions permettant de mettre à jour différents outils. Elles sont prises en compte dans les travaux relatifs à la refonte du site Internet. De fait, la liste est utilisée dans son intégralité.

Les objectifs du groupe ont visé à garantir que l'offre publiée sur le site corresponde à la mission agréée. Il s'agit aussi de faire en sorte, dans la rédaction de l'annonce, que les principes fondamentaux du service civique soient respectés lors de la mission. Enfin, il convient de garantir que le service civique se distingue d'un emploi, d'un stage ou d'un contrat aidé au sein de la structure d'accueil. Ces objectifs font suite à un constat partagé, à savoir qu'un nombre important d'annonces publiées sur le site ne correspond pas à au moins un des trois principes du service civique.

Si les propositions du groupe de travail donnent lieu à une suite relativement longue, un consensus est observé de plusieurs axes. Ainsi, au moment de l'agrément, il convient de rendre plus visibles les missions agréées. De cette manière, les personnes qui mettent en ligne les annonces gardent à l'esprit le détail de la mission agréée, ce qui n'est pas toujours le cas. Concernant la mission, il s'agit de renforcer davantage la formation des acteurs, et non uniquement des tuteurs. Le marché d'accompagnement des organismes répond à cette préoccupation. Il faut encourager les temps de rencontres collectifs, réaffirmer l'absence de résultat attendu dans les missions, et renforcer la posture des volontaires et l'accompagnement dont ils doivent bénéficier. Il subsiste en effet une différence majeure avec les emplois. Pour ce qui a trait au site Internet, il est suggéré d'ajouter, outre la mission qui sera réalisée, les éléments relatifs à l'accompagnement dont les volontaires bénéficieront. Enfin, s'agissant des outils de communication, il est proposé de créer un « *passport du volontaire* » rappelant les droits et les devoirs. Il convient en outre d'utiliser des outils communs pour que le volontaire puisse observer sa progression en termes de compétences et de missions. Une partie de ces informations a d'ores et déjà été intégrée dans les réflexions. Les outils continueront à évoluer dans ce sens.

Le Président remercie Emmanuel et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de prise de parole, il propose de réaliser un point sur le lancement de la démarche d'évaluation.

Démarche d'évaluation

Mme PLOUX-CHILLES déclare que la démarche d'évaluation répond à un besoin d'évaluation identifié. Depuis la création du service civique, l'évaluation de la politique publique par l'Agence a essentiellement été assurée par des enquêtes d'opinion, des sondages et des travaux sectoriels. Ils ont notamment porté sur la notoriété du dispositif et sur la perception du service civique par les anciens volontaires. De plus, une enquête qualitative a porté sur les missions de service civique dans le secteur médico-social du département du Nord. Ces enquêtes se sont avérées très intéressantes. Elles ont permis d'apporter des informations sur les jeunes. En revanche, elles n'ont pas permis de caractériser précisément le profil des volontaires et leur devenir après la mission. Elles n'ont pas non plus permis de répondre aux attentes actuelles d'évaluation plus robustes, notamment de la Cour des comptes.

Depuis un an, les premiers jalons d'une politique d'évaluation scientifique et globale de l'Agence ont été posés, en partenariat avec l'Institut national de la jeunesse de l'éducation populaire (INJEP). La première étape a consisté en une mise à plat des données des bases de gestion Oscar et Élixa, afin de réaliser un point sur l'évolution du service civique depuis le lancement du dispositif. Cette démarche a donné lieu à la publication d'un document : *Le service civique au défi de son expansion*. Par ailleurs, une enquête qualitative sur les usages

associatifs du service civique a été lancée. Un rapport sera rendu en juin 2018. En outre, l'Agence participe au financement d'un projet de recherche mené par l'université de Paris Nanterre sur le service civique dans les services publics. Le principal projet pour 2018 a trait à une enquête quantitative représentative des sortants de mission de service civique. Il permettra de mesurer les compétences acquises au cours des missions.

L'objectif de cette dernière enquête vise à mieux comprendre ce que les missions de service civique apportent aux volontaires. Dans cette logique, l'enquête abordera trois principales questions : tout d'abord, mieux renseigner les caractéristiques économiques, sociales, géographiques des volontaires. Il s'agit de mieux caractériser l'usage du service civique par les profils de volontaires. Ces typologies ont déjà été mises en place dans un travail mené dans le cadre de l'INJEP en 2014, avant la montée en charge du dispositif, par une sociologue. L'objectif est de définir la pertinence de ces typologies pour l'intégralité des volontaires. De plus, l'enquête permettra de caractériser les parcours (scolaires, étudiants, professionnels et d'engagement) en amont et en aval de la mission de service civique. Il est prévu d'interroger les volontaires sur leur situation six mois après leur sortie. Enfin, l'enquête permettra principalement de mesurer les activités réalisées au cours des missions et les compétences développées à cette occasion. Dans ce cadre, un débat méthodologique a eu lieu avec l'INJEP pour savoir comment mieux mesurer les compétences acquises à travers une enquête statistique. À ce titre, au lieu d'interroger les jeunes sur le sentiment d'avoir acquis ou non certaines compétences, notion difficile à appréhender, il a été décidé de se concentrer sur les activités réalisées. À partir de ces dernières, il est prévu de calculer des scores de compétences. Cette méthode est par ailleurs utilisée par le service statistique ministériel de la DARES et par France Stratégie dans une publication récente. Pour l'Agence, l'enjeu consiste à concevoir une grille d'activités pertinente, qui corresponde à la réalité des missions de service civique, afin de mettre en place l'enquête et d'interroger les sortants.

Pour organiser cette enquête, un Comité de pilotage a été mis en place. Il comprend le Directeur général de l'Agence, Ludovic Abiven, le Directeur de l'INJEP, Thibaut de Saint Pol, le responsable de la mission Études, observations et statistiques de l'INJEP, Geoffrey Lefebvre, un chargé d'étude de l'INJEP, Quentin Francou, et Mme Ploux-Chillès.

L'enquête sera présentée à un Comité d'orientation scientifique (COS), qui sera chargé d'apporter son expertise à l'élaboration des questionnaires et à la méthodologie de l'enquête. Le COS sera composé de chercheurs en sciences sociales et de statisticiens. Une à deux réunions seront organisées fin avril ou début mai 2018. En outre, il est envisagé de constituer un groupe de travail composé de jeunes et d'organismes variés pour établir la grille des activités retenues dans le questionnaire, et organiser une réunion mi-avril. La présentation de ce jour vise d'ailleurs à informer les participants de ce projet et les solliciter dans l'optique où ils seraient volontaires pour participer au groupe de travail. Les personnes intéressées peuvent le cas échéant d'ores et déjà contacter Mme Ploux-Chillès.

En termes de calendrier, il est prévu d'agir relativement rapidement. À ce titre, il est prévu de valider le cahier des charges techniques avant le prochain Conseil d'administration de l'Agence à horizon de juin 2018. Ainsi, le projet pourra être lancé après validation du CA. Il s'agira ensuite de sélectionner un prestataire et de collecter des informations à partir d'octobre ou novembre, pour fournir les premiers résultats près le premier trimestre 2019. La valorisation scientifique des travaux sera assurée par l'INJEP, en partenariat avec l'Agence.

Le Président remercie Mme Ploux-Chillès. Il espère que les membres du Comité stratégique apprécient la solidité de la démarche et sa pertinence. Les enjeux visés sont évidents pour tout le monde. Le concours des participants et leurs expertises conjuguées sont nécessaires pour ne pas « *passer à côté de l'essentiel* » et travailler au référentiel de compétences. Cette démarche est délicate. L'enjeu est essentiel pour l'Agence et l'avenir du service civique. Outre la Cour des comptes, de nombreuses personnes observent le succès du service civique. Tout le monde affiche une opinion globalement positive du dispositif et s'interroge sur le caractère fondé de cette option. À ce titre, l'impact du service civique sur la trajectoire des jeunes doit être

mesuré. Cette enquête apparaît donc comme stratégique pour l'Agence. Le Président s'enquiert d'éventuelles prises de parole.

Mme BUSSON salue la renaissance de la dynamique d'évaluation. Elle regrette simplement qu'elle focalise sur le parcours et les acquis pour les jeunes et non pour la société, qui constituait pourtant le second enjeu fondamental. Le dispositif n'est en effet pas simplement au bénéfice des jeunes, mais aussi à celui de la société. Une étude a été engagée dans ce cadre avec l'INJEP auprès des personnes âgées dans le Nord en 2013 ou 2014. Il serait pertinent d'obtenir cette autre dimension d'étude, qui semble en fait indissociable. Un équilibre doit en effet toujours être trouvé entre le bénéfice pour le jeune et pour la société, quand bien même cette logique reste complexe à mettre en œuvre.

Mme BUSSON souhaite intervenir plus globalement sur les groupes de travail. À l'issue du dernier Comité stratégique, il a été convenu que le CA de ce jour permettrait d'évoquer davantage un plan d'actions opérationnel. Dans ce cadre, Mme BUSSON s'interroge quant à la façon dont les membres du Comité stratégique peuvent poursuivre en 2018 une action au travers de groupes de travail (ou de temps de travail) avec des thématiques déjà abordées (temporalité, amplitude du service civique, intégration de formations, évolutions). Il semble urgent que des formes s'ancrent dans des pratiques. Pour ce faire, un temps collectif permettrait de partager des éléments que les participants n'ont pas eu le temps d'échanger depuis fort longtemps. Mme BUSSON pense ici à la durée des missions (24 heures et non 35 heures), complémentarité des missions avec autre chose, etc. Les options affichées autour de la table sont fondamentalement différentes, car les histoires et la pratique du service civique de chacun diffèrent. Il serait pertinent d'organiser une telle démarche à court terme. Enfin, Mme BUSSON évoque « *l'international* ».

Le Président remercie Mme BUSSON. Le bénéfice du service civique pour la société est une vaste question. Sur ce point, le président a eu l'occasion d'échanger cette semaine avec Sylvain Wasserman, député. Ce dernier a soulevé ce point dans la discussion intervenue concernant le budget de l'Agence du service civique. Certains de ces collègues ont en effet jugé le dispositif coûteux. Il est vrai que ce dernier avoisine désormais un coût de 500 millions. L'argumentation de Sylvain Wasserman a été d'affirmer que si ses collègues trouvaient que le dispositif était cher, c'est parce qu'ils ne tenaient pas compte du service qu'il rend à la société. Au fond, un jeune en service civique est « *en service* ». De fait, cela signifie qu'il sert à quelque chose, voire qu'il produit de la valeur pour la société. En 2019, en vue de la préparation de la loi de Finances initiales pour 2020, il est prévu de réunir un groupe de députés pour travailler sur une méthode. Ainsi, le Parlement pourra monter une méthode d'élaboration et de suivi du budget en coût complet, à savoir en coût budgétaire et en mesure du bénéfice apporté à la société. Le mode de calcul du bénéfice apporté à la société est une question qui mobilisera des expertises intellectuelles de haut niveau. Parmi ses activités associatives, le président est en train, avec le concours de la Fonda, l'Avisé et le Labo de l'ESS de tester une approche par l'analyse des chaînes de valeurs, concernant la création de valeur par les organismes de l'ESS. Cette méthode pourrait finalement s'appliquer à ce type de raisonnement. Un travail d'une réelle complexité doit être mené en 2019. L'enjeu est considérable. En effet, tous partagent la conviction que le service civique doit être développé. L'expérience conjuguée des uns et des autres convainc aisément que la présence d'un jeune volontaire dans une mission crée de la valeur, mais il convient désormais de transformer cette intuition, cette vision empirique, en un argument suffisamment mesuré pour peser dans une discussion budgétaire. Telle est l'étape qu'il convient désormais de franchir.

M. SLITINE partage les deux précédentes interventions. Puisqu'il est prévu de réunir des personnes de haut niveau pour l'enquête, et même si le calendrier est décalé, il suggère d'utiliser dès à présent les énergies et les intelligences pour réfléchir à cette question essentielle qu'il convient d'anticiper au maximum. À cet égard, il serait pertinent d'initier une démarche prenant dès le départ en compte ces deux aspects, dans un souci de gain de temps.

Le Président reconnaît qu'il serait judicieux de partager le questionnement et d'observer les réactions qu'il peut susciter.

M. BOUDJEMA, qui représente l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), rappelle qu'Erasmus + a mis en place un Observatoire de l'impact. Cet organisme travaille depuis deux ans. Il collecte des documents et des réflexions. Dans ce cadre, il serait probablement pertinent de s'inspirer déjà de ce qui a été conduit en la matière.

Le Président remercie M. Boudjema pour cette information.

Mme LAMY rapporte que le mouvement associatif a d'ores et déjà œuvré sur la nécessité de travailler sur le compte professionnel émergent des salariés référents et coordinateurs qui agissent dans les associations à l'animation du dispositif. Ce groupe professionnel est en émergence. Il présente des spécificités d'emploi. Une discussion a été engagée entre le mouvement associatif et le ministère de l'Emploi s'agissant de la mise en place d'un contrat d'étude prospective sur ce groupe, dont les caractéristiques singulières mériteraient d'être analysées.

M. EL KHADIRI souhaitait précisément évoquer le même point que Mme Lamy. Il profite toutefois de sa prise de parole pour faire de la publicité : il organise en partenariat avec l'Agence une demi-journée d'échange sur les enjeux d'évaluation du service civique le 11 avril. La question des enjeux et l'angle retenu seront précisément abordés. Il sera ainsi question de parler de l'impact pour les volontaires, pour la structure en termes de transformation interne, d'innovation, d'évolution, ou encore pour la société. Ces débats donneront lieu à des questions intellectuellement très stimulantes, mais pouvant parfois complexifier les choses. M. EL KHADIRI pense notamment à la façon dont les enjeux peuvent économiquement être valorisés ou quantifiés autour du lien social, de la création de lien, etc. Il subsiste toujours un doute quant à la pertinence d'inscrire un chiffre en face d'une relation sociale ou s'il faut au contraire éviter de mesurer certaines choses, et ce pour de bonnes raisons.

Le Président revient à l'étude qu'il a évoquée, dont la devise est : « *avant de quantifier la valeur, il faut la qualifier* ». Ce sujet ouvre des débats très intéressants.

M. POIRIER évoque la suite du parcours des jeunes et ce que cela peut produire, y compris en termes d'insertion sociale et professionnelle. Les missions locales disposent d'un système d'informations puissant. Même s'il rencontre quelques difficultés, ce dernier a tout de même permis d'obtenir une vision sur l'action de 25 000 volontaires en 2016 et 2017, et leur situation à date. Pour l'heure, il est complexe d'obtenir ces données. Toutefois, M. POIRIER est convaincu que si l'Agence apportait son appui, il serait possible d'obtenir des éléments clairs auprès de la DGAFP sur le devenir des jeunes. Il n'est pas certain que d'autres SI permettent aujourd'hui d'obtenir une vision aussi large et massive du devenir des jeunes après un service civique.

Le Président croit comprendre que la DGAFP détient les données produites par les missions locales et que M. POIRIER n'a de fait pas accès aux résultats.

M. POIRIER confirme ne pas avoir accès à tous les documents. En revanche, il peut d'ores et déjà affirmer que 25 000 jeunes en service civique sont intégrés au dispositif pour ce qui concerne les deux dernières années. Or il serait pertinent de s'intéresser à ces données pour comprendre le devenir de ces volontaires à six mois, un an, deux ans, etc.

Le Président remercie les intervenants et les équipes qui préparent ce travail. Il propose d'aborder le dernier point de l'ordre du jour.

<p>Prise de parole des membres du Comité stratégique (hors ASC) sur le service national universel</p>
--

D'après le président, cet échange n'a pas vocation à ce stade à donner des informations. Il vise en revanche à recueillir l'expression des opinions, attentes et questions des membres du Comité hors ASC sur ce sujet. Tous ont suivi les épisodes précédents, à savoir le programme présidentiel d'Emmanuel Macron, la remise en cause de l'idée telle que formulée initialement

d'un service militaire obligatoire d'un mois, et la reformulation du projet dans les termes de service national universel. En la matière, le cabinet du premier ministre a missionné cinq inspections générales pour réaliser un premier inventaire des problèmes, questions et perspectives. Lesdites inspections ont remis un rapport – que nul n'a lu – mais qui listait principalement les difficultés et problèmes que ce dispositif soulevait. Cela a donc suscité une certaine déception parmi ceux qui croyaient en attendre des solutions. Par conséquent, le Président de la République, constatant ce « *piétinement* » a changé de méthode. Il a réuni un groupe de sept personnalités indépendantes, confiant l'animation du groupe au général Ménaouine. Étant général, ce dernier sait ce que signifie « *commander* », ayant suivi l'école de guerre, il sait ce que veut dire « *réfléchir* », et ayant été chef d'état-major de la mission des Nations-Unis au Mali, il sait que tout est « *compliqué dans la vraie vie* ». De fait, le général Ménaouine anime ce groupe avec beaucoup de talent. Le groupe élabore actuellement différents scénarios pour répondre à la commande, c'est-à-dire définir ce vers quoi peut tendre un service national universel. Les membres du groupe se sont mutuellement promis de ne pas s'exprimer publiquement sur leurs travaux avant d'avoir rendu leur rapport au Président de la République.

L'Agence du service civique est étroitement associée à cette démarche, puisque l'un des membres du groupe est Emmanuel Pérès, membre du Conseil d'administration de l'Agence depuis un certain temps. En outre, Ludovic Abiven tient la plume des résultats du groupe. À ce titre, l'Agence est au cœur de la réflexion du dispositif. Dire cela n'anticipe en rien les propositions formulées par le groupe, mais cela donne aux intervenants de ce jour l'assurance que le retour d'expérience du service civique et l'intérêt de maintenir, de prolonger et d'amplifier cette expérience ne sera évidemment pas absent des réflexions. L'objectif de la séquence à venir vise à recueillir toutes les réactions. Monique est présente pour prendre des notes, et porter ces éléments au groupe de travail dès la fin de la journée. Le calendrier du groupe de travail prévoit de livrer un rapport au Président de la République dès la fin du mois d'avril. Ce dernier tirera les conclusions de ces propositions au cours du mois de mai ou de juin. Quoi qu'il en soit, ce sujet se décantera avant la fin du premier semestre. Cette démarche est très importante pour l'Agence. En effet, la perspective retenue entraînera nécessairement des conséquences sur l'avenir du service civique.

Le Président ouvre les débats.

M. EL KHADIRI considère qu'il n'existe effectivement, en l'état, aucune position arrêtée et ferme. Toutefois, les membres du mouvement associatif se sont accordés sur certains points. Les discussions engagées ont ressemblé aux débats organisés sur le service civique, notamment en amont, lorsque les échanges portaient sur le caractère obligatoire ou volontaire de la démarche. Quoi qu'il en soit, la réflexion se situe dans une logique d'investissement de la nation en faveur de sa jeunesse. Sur ces bases, les associations sont prêtes à discuter des modalités, mais pas en tant que moyen d'encadrer ou de « *mettre au pas* », moyen qui paraît inintéressant et contre-productif. Si le dispositif est construit comme un investissement de la nation envers la jeunesse, les échanges restent ouverts. Les associations se sont positionnées contre un service civique obligatoire. Leur logique reste la même, et elles souhaitent plus volontiers un service national universel. La responsabilité doit peser sur les acteurs de l'État et non des jeunes. Il faut construire un dispositif convaincant pour les jeunes, sans mettre en œuvre de sanction ou de récrimination pour les jeunes qui ne souhaitent pas s'engager. En effet, formulé comme tel, il est évident que l'engagement émane du « *soi* ». Si le service national universel existait, M. EL KHADIRI souhaiterait qu'il endosse une multiplicité de formes pour répondre à diversité des jeunes. Le service civique pourrait être un élément central. Quoi qu'il en soit, l'enjeu reste que les jeunes disposent d'un maximum de choix, afin qu'ils souhaitent s'engager dans un service militaire volontaire, un service civique ou dans d'autres modalités qui n'auraient pas encore été mises en lumière. Toutefois, un nombre de choix croissant entraîne une certaine pression pour le service civique comme les autres formes d'engagement, puisqu'il faut construire un dispositif enrichissant et motivant en direction des jeunes. Pour l'heure, M. EL KHADIRI attend de disposer d'autres scénarios pour apporter un avis plus arrêté. Il a été auditionné dans le cadre du rapport parlementaire rendu et sera prochainement auditionné par le groupe « *des sept* ».

M. SLITINE partage les objectifs annoncés par le Président qu'il s'agisse de mobiliser des jeunes autour de causes, de favoriser la mixité sociale, ou de développer la culture de l'engagement. Il promeut le service civique comme une étape incontournable du parcours de tout jeune. Pour lui, le développement du service national universel ne peut pas exister sans une généralisation du service civique. Il faut évidemment s'appuyer sur ce qui fonctionne et sur toutes les énergies déjà présentes pour encourager la généralisation du service civique. Outre la question de l'obligation, M. SLITINE évoque celle de la durée. Or dans le service rendu à la nation figure une dimension de temps minimal. En l'espèce, avec un délai inférieur à six mois, il paraît complexe de parler de service national. Pour afficher un impact sur les jeunes comme sur les missions, une durée minimale semble essentielle. Enfin, les députés qui ont remis leur rapport n'ont pas tort lorsqu'ils parlent de défendre la citoyenneté au sein de l'Éducation nationale, car cette démarche peut constituer une dimension de lien avec d'autres formes d'engagement, en particulier le service civique.

Le Président remercie Romain pour cette intervention.

Arthur, volontaire, a surtout entendu le discours du ministre de l'Éducation nationale lors de l'anniversaire de l'Agence. Il se basera donc sur ces éléments pour formuler son intervention. En l'espèce, Arthur se dit « *choqué* » par une partie du discours du ministre. Ce dernier estimait en effet que le « (...) *service civique actuel était le grand frère du service national universel* ». Or le service civique est volontaire. Arthur est opposé à l'idée d'un passage obligatoire dans la vie des jeunes. Le service civique est positif et lui permet d'avancer. Toutefois, certains jeunes n'en ont pas besoin pour se construire. Ils trouvent d'autres formes d'engagement, lesquelles sont peut-être moins tangibles, mais restent de l'engagement. Inciter les jeunes à tous s'engager et à réaliser un service civique correspond à une définition inverse de celle de l'émancipation. Il s'agit davantage d'un ordre, à l'instar du suivi de certaines formations, pour lesquelles un jeune serait « *moins bien* » que les autres sous prétexte qu'il ne les a pas suivies.

De plus, sans être en mesure de fournir des chiffres, Arthur fait état d'un certain absentéisme chez certains jeunes, qui vont en service civique un peu par défaut, mais qui ne s'appliquent absolument pas dans leurs missions, alors même qu'ils ont choisi d'être volontaires. Si le service civique devient obligatoire, cette part d'absentéisme sera plus importante encore.

Enfin, Arthur s'interroge quant au moment où ce dispositif prétendument obligatoire s'intégrera dans le parcours des jeunes. Ce point a été soulevé par sa sœur, étudiante en médecine. Les études de cette dernière l'occuperont de ses 18 à ses 28 ans, et à aucun moment elle n'aura le temps de consacrer un mois ou six mois à un service civique. Or en tant que future médecin, elle est *a priori* utile à la société.

Le Président répond que le gouvernement a déjà pensé aux étudiants en médecine et autres professions médicales, puisqu'il leur propose un service sanitaire obligatoire de trois mois. Il ne commente toutefois pas cet élément qu'il ne fait que rapporter.

Mme DOMENECH, qui représente l'Institut de l'engagement, fait savoir que son approche rejoint les propos déjà formulés. Il convient de favoriser différentes formes de missions d'intérêt général pour les jeunes. Le SNU peut s'inscrire dans une sorte d'écosystème de l'engagement et de l'intérêt général au côté du service sanitaire ou d'engagements bénévoles pouvant s'inscrire hors du cadre du service civique dès lors que lesdites missions apportent quelque chose aux jeunes. Le jeune s'engage pour l'intérêt général, mais cette démarche doit lui apporter une expérience, des compétences et des savoir-faire qu'il n'aurait pas pu acquérir autrement. Mme DOMENECH voit le dispositif comme une *autre pièce* de l'écosystème. L'institut de l'engagement s'appelait à l'origine « *Institut du service civique* ». Il se focalisait sur la façon de valoriser les volontaires après leur mission auprès d'employeurs, d'écoles et d'organismes de création d'activité. Depuis l'automne 2016, il s'est ouvert à des jeunes qui venaient, non pas uniquement du service civique ou du SVE, mais aussi du bénévolat consistant et de longue durée. Ce dernier regroupe des jeunes qui s'investissent sous d'autres formes auprès d'associations. Quoi qu'il en soit, il faut valoriser l'engagement des jeunes, qu'importe le type de service rendu.

Or la question sous-jacente à ce postulat porte sur les méthodes à adopter dès lors que le service devient obligatoire et qu'un nombre très important de jeunes participe à ce type de missions d'intérêt général. Il convient en effet de valoriser la démarche auprès des employeurs et des établissements de formation. Il est parfois d'ores et déjà compliqué pour les volontaires de faire reconnaître auprès des entreprises la valeur de ce qu'ils ont pu accomplir. L'Institut de l'engagement accompagne environ 1 % des jeunes, soit peu. Cela étant, tous les jeunes ne manifestent pas de besoin à l'issue de leur mission. De surcroît, il se pose une question de moyens. Si l'assiette s'élargit et que de plus en plus de jeunes ont besoin d'un accompagnement dans la valorisation, l'Institut est prêt à y participer, mais il se pose une question de moyens.

Le Président remercie Mme Domenech pour son intervention.

Mme THOURY rejoint le propos tenu par Ahmed, dans la mesure où elle était présente lorsque les préalables ont été posés. Simplement, elle fait partie des mouvements associatifs les plus opposés au dispositif. Un Conseil d'administration s'est tenu le week-end passé. Il a été l'occasion de réaffirmer l'opposition totale à la dimension obligatoire du dispositif. D'une manière générale, l'opposition à toute forme d'obligation fait partie de l'ADN d'Animafac. En outre, après discussions, toutes les associations sont convaincues par l'importance de l'engagement. Toutefois, le choix de s'engager compte tout autant que la raison pour laquelle une personne s'engage. Cet élément est extrêmement important dans le suivi de l'expérience dans le parcours de vie.

Par ailleurs, Mme THOURY s'interroge quant à l'objectif de ce dispositif. Selon elle, une politique publique affiche deux raisons d'être potentielles : répondre à un besoin ou répondre à une problématique. En l'espèce, elle se demande en quoi un service national répond à une problématique. *A priori*, les jeunes n'ont pas demandé la création d'un tel dispositif pour les contraindre à l'engagement. Il apparaît – en attestent de nombreuses enquêtes – que les jeunes s'engagent de façon croissante. La question de la mixité sociale reste également un enjeu majeur. Toutefois, Mme THOURY estime que ce rôle doit avant tout être endossé par l'école. Enfin, il est question d'une politique publique pour les jeunes. Or aucune structure de jeunes n'a à ce jour été consultée par le Comité.

Le Président répond qu'il ne faudrait pas perdre l'habitude de déplorer l'absence de consultation avant que la consultation n'ait commencé. En l'espèce, il est impossible de consulter les jeunes sur une base inexistante. Un groupe de travail agit actuellement, et il n'est pas exclu qu'il propose un processus de consultation.

M. GODFRAIN a apprécié les propos tenus concernant l'évaluation. L'analyse sur le devenir des volontaires fait en effet partie de la réponse à l'évaluation. Il s'agit de s'intéresser à ce que disent les jeunes et à ce qu'ils font qu'ils ne réaliseraient pas s'ils n'avaient pas intégré un service civique. En l'occurrence, cette évaluation est permanente à l'international. M. GODFRAIN est en effet en contact permanent avec les jeunes qui ont choisi l'international. Il les voit se construire, ce qui répond à l'objectif, et il les voit prendre conscience de leur identité, d'autant plus qu'ils se trouvent à l'étranger. Il est particulièrement fort de les voir se bâtir autrement, plus vite et plus robustement que s'ils étaient restés en France. En outre, ces jeunes ne s'inscrivent pas simplement dans des missions françaises à destination de l'étranger, mais dans des missions qui ont trait à une réflexion mondiale (COP 21) et présentant un intérêt général international. M. GODFRAIN pense que l'international doit être pris en compte dans la même échelle que doit être pris en compte le service civique en France. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer. La Réunion envoie des jeunes à Madagascar. Les Caraïbes envoient des jeunes dans les îles environnantes. Ces jeunes ont encore plus le sentiment de se construire et de regarder le reste du monde, alors qu'ils en avaient jusqu'alors été privés dans la plupart des cas. France Volontaires, qui traite ces sujets, ne peut à cet égard être absente du débat. Le groupe d'évaluation se doit d'adopter un regard international sur les projets.

Mme BUSSON n'est pas censée représenter son réseau, mais elle ne souhaite pas non plus s'exprimer en son nom.

Le Président répond que ce débat n'est pas un exercice de prise de position, mais davantage de partage d'opinions et d'avis.

Mme BUSSON en convient, mais assure que le débat est extrêmement compliqué et probablement contradictoire dans chaque organisation. En effet, le sujet implique des jeunes, des moins jeunes, des vécus divers et variés. Le service national universel et l'éventail à 180 degrés dressé comme possibilité sont tels que le débat est complexe. À ce titre, au sein de tout groupe, et cela s'est vérifié au sein de la plateforme interassociative par exemple, les idées qui émanent pour le service national universel sont tellement variées selon qu'il est question de temps éducatif au long d'une scolarité de 11 à 16 ans ou d'une obligation de mettre en place un internat de 15 jours, trois mois ou six mois. Il est très complexe d'afficher un sentiment, sauf à affirmer des difficultés de clairvoyance. S'il est effectivement question de temps éducatifs, la plupart des associations émettront probablement une opinion positive. Ces temps doivent être mis en place le plus en amont possible, sans attendre que le jeune ait 18 ans. Ils doivent s'intégrer dans un cursus scolaire et peuvent relever de méthodes actives, et non uniquement avec des enfants assis sur une chaise. Toutefois, ces sujets concernent l'Éducation nationale et ce que l'éducation populaire pourrait apporter en termes de mode de fonctionnement. Il s'agirait d'offrir à chacun une éducation adaptée. Dans le pôle éducatif, le sens de l'engagement, du collectif, le sens de l'idée « *d'agir ensemble pour le bien collectif* », font partie, à l'instar des gestes qui sauvent ou des réactions en cas de danger, de la réflexion. Si l'on interroge les associations sur la façon dont elles construiraient des modules particuliers de temps éducatif dans un parcours scolaire, elles seraient productives. En revanche, lorsqu'on leur parle d'une obligation de 18 ans à 25 ans, d'un mois à six mois, le Président de la République ayant effectivement revu ce délai pour des raisons obscures, la démarche est plus complexe. Mme BUSSON défend évidemment des temps éducatifs à mettre en place le plus en amont possible. Cela étant, elle rejoint à l'évidence les autres associations qui déclarent que si l'on parle d'engagement, on ne peut pas faire état d'une obligation.

M. SAPIN a la sensation de vivre une période passionnante par rapport à la problématique dont il est question. Il parle de *croisée des chemins*. Il se dit étonné par l'obstination du Président de la République. Il est à espérer que grâce à sa propre jeunesse et son dynamisme, les acteurs concernés par le SNU retrouvent bien les grandes valeurs évoquées dans ce tour de table, à commencer par la notion de volontariat. Ce dernier constitue une émulation civique et non une coercition mortifère. Dans son discours de politique générale, le premier ministre a bien souligné qu'il n'était pas question de revenir à d'anciennes formes, dans lesquelles les jeunes ont été sacrifiés de façon très sanguinaire. Là encore, la France doit endosser un rôle exemplaire, y compris dans le concert des nations. La France est un pays riche, d'intelligence, de recherche, de jeunesse. Il est nécessaire de montrer que la démarche ne vise nullement à recruter des enfants comme des enfants-soldats, à jeter les jeunes les uns contre les autres en fonction de leurs appartenances nationales. L'enjeu de ce débat porte précisément sur ce point.

De ce point de vue, la dimension internationale doit être intégrée. Régulièrement, des résolutions des Nations-Unis soulignent l'importance du volontariat pour la construction de la paix entre les peuples à travers le monde. Seulement, ce sont trop souvent de belles déclarations, perdues dans les couloirs des différentes administrations qui font tampon entre les acteurs sur le terrain et ces grandes envolées. Ce débat peut donc être l'occasion de renouer avec ce que de grandes personnalités comme John le Carré ou Edgar Morin ont souligné, lorsqu'elles appellent à la création d'un grand service civil. Il s'agit en outre de renouer avec une démarche de coopération, y compris dans sa dimension internationale. Ce serait en effet une réelle alternative au regard méprisant, voire agressif, porté sur la migration, au lieu de considérer que le déplacement international représente une opportunité de codéveloppement. Il s'agit de développer l'engagement citoyen de part et d'autre des frontières, contribuant à faire en sorte que le monde soit plus stable, et qu'il y ait moins besoin d'interventions militaires extrêmement coûteuses. M. SAPIN a eu vent d'un coût de plusieurs dizaines de milliards de dollars en ce qui concerne les missions en Afghanistan depuis quarante ans, alors même que le

pays est encore en guerre à ce jour. Ce n'est pas la réinvention d'un service militaire dont les jeunes ont besoin pour répondre à ces défis, mais bien d'aller plus loin, dans le cadre d'une construction déjà initiée avec le service civique, en intégrant toutes ces dimensions. L'ancien ministre qui s'est exprimé parle d'un « *projet révolutionnaire* ». À ce titre, M. SAPIN espère que la révolution silencieuse portée à travers le service civique est l'idée que les citoyens ont envie de contribuer à l'intérêt général. Il est à espérer que c'est bien cela qui permettra de passer le cap de ce grand débat. À travers le service civique, les acteurs ont porté l'acculturation au volontariat. Ce n'est pas aisé dans la culture française, habituée à « *grogner* » quand elle n'est pas au pouvoir, et à faire taire ceux qui ne sont pas d'accord lorsqu'elle accède audit pouvoir. Le service civique permet une autre logique.

Enfin, s'il existe la moindre notion d'obligation militaire, notamment du maniement d'armes, il faudra que la France soit exemplaire dans le respect des résolutions et des recommandations du Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unis, extrêmement précis à la lumière des rapports réguliers publiés sur la situation de plusieurs pays du monde. La France aura à respecter le droit à l'objection de conscience de quelque ordre que ce soit, de façon à ce qu'une alternative soit proposée aux jeunes. Ces derniers doivent s'orienter vers une autre manière de gérer les conflits que le maniement des armes s'ils le souhaitent. Les militaires disent eux-mêmes que si gagner une guerre est facile, gagner la paix est difficile. En effet, il faut une société civile forte, avec des citoyens capables de s'engager, de prendre des responsabilités. Or c'est exactement ce que développe le service civique, à savoir une vraie force de paix à porter au niveau international.

Le Président remercie M. SAPIN pour ce point. C'est dans ce cadre d'ailleurs qu'il signalait plus tôt l'expérience du général Ménaouine dans une mission des Nations-Unis.

Mme BAKKOUCH, présidente de Coexister, souscrit aux propos de Claire, d'Animafac. En tant qu'organisation de jeunes, l'un des points les plus perturbants au sein de son Conseil d'administration comme des jeunes eux-mêmes reste le caractère obligatoire du SNU. Il est difficile d'en dire davantage, dans la mesure où le projet change environ toutes les deux semaines. À chaque fois, Mme BAKKOUCH imagine écrire une tribune sur le sujet, mais elle attendra finalement les avancées du groupe de travail désormais connu et nommé. Le caractère obligatoire reste en tout cas le point majeur, de même que les actions associées au budget. Ce dernier pourrait être utilisé autrement en termes d'éducation et de citoyenneté.

Le Président remercie Mme BAKKOUCH pour son intervention, et note qu'elle a d'ores et déjà trouvé une utilité à un budget qui n'existe pas encore.

Mme AMAR fait savoir que son association Une idée dans la tête rencontre chaque année 800 jeunes en service civique. À cet égard, le propos que tiendra Mme AMAR n'est que la restitution de ce qu'expriment les jeunes de façon unanime depuis 2015 suite à l'annonce de François Hollande après les attentats de *Charlie* concernant le caractère obligatoire d'un engagement, et non le reste du SNU.

Le Président rapporte que François Hollande n'a jamais parlé d'engagement obligatoire, mais uniquement de service civique universel.

Mme AMAR en convient. Elle s'interroge quant à la signification du terme « *universel* ». S'il est prévu que tout le monde participe, elle se demande s'il est prévu de mettre en place un caractère obligatoire. En réponse à la question de Claire concernant le sujet de la problématique, Mme AMAR évoque les propos tenus par les jeunes interrogés lors des formations civiques et citoyennes. En l'occurrence, considérer que des jeunes ne pourraient pas s'engager autrement que s'ils y sont obligés revient à les infantiliser et à nier leur capacité de volonté et de vouloir s'engager de façon complètement autonome. En ce sens, cette démarche va à l'inverse de l'émancipation. Le second questionnement redondant est que si chaque jeune est obligé de participer, alors il convient de trouver des missions intéressantes. Or il est délicat d'agir de la sorte dès lors qu'il existe une obligation de la part des structures

comme des jeunes. Il existe déjà des actions occupationnelles dans des structures qui accueillent volontairement des jeunes désireux de s'engager.

Le Président remercie Mme AMAR.

Amandine, volontaire, rappelle que le coût important du service civique a déjà été évoqué. Or s'il existe déjà un problème budgétaire, elle s'interroge quant à la pertinence de mettre en place un service national universel. De surcroît, elle considère que le caractère obligatoire risque de créer un rejet de la société chez les jeunes, et *de facto* de l'engagement.

M. CLIVIO propose de formuler l'obligation comme une obligation de l'État envers sa jeunesse. Il s'agit de renverser la proposition pour permettre la progression personnelle et collective au service du lien social et de la paix, de la résolution positive du conflit. Il s'agit de faire apparaître des compétences sociales, et non pas uniquement des compétences individuelles ou des savoirs. En outre, il s'agirait de l'obligation de permettre l'acculturation.

Le Président clôt la séance.

—